



Tous les paris remboursés sur les courses annulées mardi 12 mars

Mardi 12 mars, au vu des intempéries, les sociétés de courses ont décidé d'annuler deux réunions de courses, dont celle du Quinté+ qui devait se courir à Saint-Cloud à 13h50.

Suite à cette décision et en application du règlement du pari mutuel, tous les paris de toutes les courses annulées sont remboursés quels que soient les vecteurs de prise de paris : points de vente PMU, PMU.fr ou Allo Pari.

Demain, mercredi 13 mars, le Quinté+ se courra à Laval et comme chaque 13 du mois, le montant de la Tirelire sera de 10 millions d'euros.

Jeudi 14 mars, compte tenu des risques météorologiques, la course Quinté+ initialement prévue à Chantilly est transférée sur l'hippodrome de Lyon-Parilly dans *le Critérium de Trot de Lyon* course 4 à 13h50 avec 14 déclarés partants.